

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 93

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionsprels: 25 Cts. die viergespaltene Bogzreihe (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano, à Lugano.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 7. März. Die Firma **J. Tobler** in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 41 vom 12. Januar 1901, pag. 41) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

7. März. Inhaberin der Firma **A. Töbler** in Zürich I ist **Anna Tobler**, von Rehetobel (Appenzell A.-Rh.), in Zürich I. Coiffeurgeschäft: zahnärztliche Unternehmung, Strehlgasse 20.

7. März. Die Firma **Balthasar Häberle** in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 300 vom 3. September 1900, pag. 1203) wird hiermit infolge Konkurses von Amtswegen gelöscht.

8. März. Inhaber der Firma **J. Zollinger** in Zürich IV ist **Jakob Zollinger**, von Zürich, in Zürich IV. Glasbläserei. Sonneggstrasse 3.

8. März. Inhaber der Firma **Emil Vögeli** in Zürich V ist **Emil Vögeli**, von Gächlingen (Schaffhausen), in Zürich V. Fabrikation von Flaschenverschlüssen und Flaschenhandel. Flaschengasse.

**Bern — Berne — Berna
Bureau Biel.**

1902. 7. März. Der Inhaber der Firma **Ad. Saager** in Biel (S. H. A. B. Nr. 54 vom 14. April 1883) ändert die Natur des Geschäftes ab in: Spezerei-Cigarren- und Liqueurhandlung en détail. Geschäftslokal: Nidaugasse 25.

Bureau Laufen.

7. März. Der Verein unter dem Namen **Eintracht Laufen** in Laufen, (S. H. A. B. Nr. 134, II. Teil, vom 1. Dezember 1883, pag. 974; Nr. 176 vom 30. Mai 1899, pag. 711; Nr. 382 vom 23. November 1900, pag. 1531; Nr. 140 vom 18. April 1901, pag. 557) hat in der Generalversammlung vom 26. Dezember 1901 als Sekretär gewählt: **Johann Strelbel**, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten des Vereins, **Joseph Meyer**, Buchbinder, von und in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

7. März. Der Verein unter dem Namen **Schützengesellschaft von Laufen** (S. H. A. B. Nr. 52 vom 20. Februar 1899, pag. 205) in Laufen hat in der Generalversammlung vom 5. Januar 1902 als Sekretär gewählt: **Johann Strelbel**, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten **Dr. J. J. Kleiber**, Arzt, in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Bureau de Porrentruy.

7. mars. Le chef de la maison **Elie Froidevaux**, à Porrentruy, est **Elio Froidevaux**, originaire de Muriaux et domicilié à Porrentruy. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 8. mars. Le chef de la maison **Irenée Barbey**, à Broc, est **Irenée Barbey**, Ben Antoine, de Morlon, à Broc. Genre de commerce: Exploitation de l'hôtel de la Gruo. Bureau et établissement: au village.

8. mars. Les raisons suivantes sont radiées:
Martin Jorand, à Bulle (F. o. s. du c. du 14 avril 1898, n° 117, page 481).

Vernaz Xavier, à Bulle (F. o. s. du c. du 9 février 1901, n° 43, page 169).

Henri Vogel, à Bulle (F. o. s. du c. du 5 juillet 1894, n° 159, page 649); les deux premières pour cause de faillite et la troisième pour cause de décès de leur titulaire.

Bureau d'Estavayer.

7. mars. Le chef de la maison **Marie Carrel**, aux Arbognes, rière Montagny-les-Monts, est, ensuite d'autorisation de son mari, **Marie Carrel**, née Blanchard, femme de Jean, de Siviriez, aux Arbognes. Cette maison a commencé le 3 mars courant. Genre de commerce: Exploitation de l'Auberge de l'«Aigle noir», aux Arbognes.

8. mars. Le chef de la maison **Michel Marie**, à Bussy, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, **Marie Michel**, née Massot, épouse de Louis, de Cheyres, à Bussy. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

8. mars. Le chef de la maison **Corninboeuf Angèle**, à Domdidier, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, **Angèle Corninboeuf**, née Corninboeuf, épouse de Cyprien Corninboeuf, feu François, de et à Domdidier. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 7. März. **Arnold Lohner-Leuenberger**, von Grindelwald, in Niederdorf, und **Wilhelm Nägelin**, von Reigoldswil, in Liestal, haben unter der Firma **Lohner & Nägelin** in Hölstein eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung im Handelsregister beginnt. Natur

des Geschäftes: Fabrikation von Uhrenbestandteilen (Fabrique d'Ebauches et de finissages Remontoir et à clefs).

7. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma **Salino Schweizerhalle** von **Glenc, Kornmann & Co** in Schweizerhalle bei Pratteln (S. H. A. B. Nr. 219 vom 11. Oktober 1892, pag. 830) ist Witwe **Fanny von Glenc-Müsch** infolge Todes ausgeschieden; sodann ist an Stelle der Gesellschafterin **Olga von Glenc** deren Ehemann, **Benjamin Siegmund**, von und in Basel, getreten. Die Vertretungsbefugnis des Gesellschafters **Ludwig Kornmann** ist erloschen. Der andere bisher zur Vertretung berechtigte Gesellschafter **Hugo von Glenc** wird kollektiv mit dem zum Prokuristen ernannten **Wilhelm Frey-Freyvogel**, von und in Basel, die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Gesellschaft führen. Dem Prokuristen steht die Specialbefugnis des Art. 423, Abs. 2, des Obligationenrechts zu, bei Veräusserung und Belastung von Liegenschaften mitzuwirken.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 8. März. Die Firma **B. Kellenberger** in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 119 vom 18. Mai 1892, pag. 475) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. März. Inhaber der Firma **Jakob Eisenhut** in Heiden ist **Johann Jakob Eisenhut**, von und in Heiden. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: Risi.

8. März. Aus der Verwaltung der Gemeindeanstalt **Sparkasse der Gemeinde Walzenhausen** in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 123 vom 4. Mai 1895, pag. 531) ist der bisherige Kassier **Joh. Jakob Sturzenegger** ausgetreten. An seine Stelle wählte der Gemeinderat als Kassier **Carl Kellenberger**, von und in Walzenhausen. Laut gemeinderätlichem Reglement ist derselbe befugt, die rechtsverbindliche Einzelunterschrift namens der Gemeindeanstalt zu führen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1902. 6. mars. Le Syndicat agricole de **Bottens**, association dont le siège est à Bottens (F. o. s. du c. du 26 janvier 1897, n° 23, page 90), fait inscrire que son comité est actuellement composé comme suit: **Louis Bavaud**, président; **Eduard Bally**, vice-président; **Henri Guignard**, secrétaire; **Antonin Richoz**, boursier; **Pleacide Longchamp**, membre; tous à Bottens.

Bureau de Lausanne.

8. mars. La société en commandite par actions **Ch. Masson & Co**, à Lausanne (F. o. s. du c. du 11 février 1902), a confié à **Paul Rochat**, de l'Abbaye, domicilié à Lausanne, la procuration générale de la société.

8. mars. Dans son assemblée générale du 23 décembre 1901, la Société anonyme de la blanchisserie **lausannoise à Lausanne**, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 mars 1899), a procédé à la nomination de son conseil d'administration et a désigné comme administrateurs: **Eugène Rossier**, **Louis Welly**, **Charles Strudel**, **David Wyssbrod**, tous à Lausanne, et **François Grivel**, à Evian. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant pour son président: **Eugène Rossier**, entrepreneur, et pour son secrétaire: **Charles Strudel**, négociant, à Lausanne. **Alfred Cottier**, **Charles Grobéty** et **Jean Dissard** sont démissionnaires.

8. mars. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1902, la Société immobilière de **Montémin**, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 24 juillet 1899), a nommé en qualité d'administrateur de la société **Louis Blanc**, gérant, à Lausanne, **Alfred Cottier** est démissionnaire. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant comme président: **Henri Moulin**, poëlier, et comme secrétaire: **Louis Blanc**, gérant, domiciliés à Lausanne.

8. mars. **Louis Kuranda**, de Vienne (Autriche), domicilié à Lausanne, et **Elisa Hamilton Swift**, née **Quin**, épouse d'**Edouard Arthur de Rosencrantz**, sujet autrichien, domiciliée à Clifton-Bristol (Angleterre), ont constitué sous la raison sociale **Kuranda & Co**, une société en commandite dans laquelle **Louis Kuranda** est associé indéfiniment responsable et **Mad. de Rosencrantz** est commanditaire pour la somme de quinze mille francs. La société a son siège à Lausanne et a commencé le 1^{er} mars 1902. Genre de commerce: Exploitation d'un comptoir international de publicité. Bureau: 10, Rue des Terraux.

8. mars. Le chef de la maison **Francioli Baptiste**, à Lausanne, est **Jean-Baptiste Francioli**, de Vignone (province de Novare), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Cafetier et ferrage et pose de menuiserie, 4, Rue de Couvaloup.

Genève — Genève — Ginevra

1902. 7. mars. Suivant procès-verbal dressé par **M^e Charles-Alfred Cherbuliez**, notaire, à Genève, le 25 février 1902, les actionnaires de la Société Immobilière du **Chemin de Miremont**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 15 juin 1899, page 790), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé l'augmentation du capital social qui sera porté de cent mille francs à cent-soixante-mille francs (fr. 160,000), par la création de 240 actions nouvelles de fr. 250 chacune, d'ores et déjà souscrites et intégralement libérées, et ont modifié les statuts en conséquence.

7. mars. Le chef de la maison **C. Pellissier**, à Plainpalais, commencée le 15 juillet 1901, est **César-Auguste Pellissier**, d'origine française, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Entrepise de charpente et menuiserie. Locaux: 23, Rue Goetz-Mouin (ancien Chantier-Louis Jacôte).

Compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano

pour l'exercice 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

	Doit				Avoir
	Charges				Produits
			I. Frais d'administration.		
	45,277	60	Appointements et gratifications des employés et des agents.		
	538	55	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.		
	4,500		Location des bureaux de la banque.		
	1,295	05	Chauffage et éclairage.		
	2,395	75	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).		
	8,133	52	Ports de lettres, dépêches etc.		
	1,650		Frais de confection de billets de banque.		
	1,949	55	Frais de concordat et pour achats d'écus.		
	962	37	Mobilier: Fournitures, entretien.		
69,289		84	2,587	46	
			II. Impôts.		
	1,888	50	Impôt fédéral sur billets de banque.		
	12,504	55	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 11,304.55 à 6‰ de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).		
28,863		85	8,751	50	
			5,719	30	
			III. Intérêts débiteurs.		
			<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>		
	8,893	83	A compte de banques d'émission et correspondants.		
	71,460	35	A comptes courants créanciers.		
	94,390	22	A dépôts en caisse d'épargne.		
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>		
			Sur obligations:		
			56,678. 24 Intérêts et coupons payés.		
			36,271. 68 Intérêts et coupons échus, non perçus.		
			92,949. 92		
288,088		08	58,388	68	
			34,611.	24	
			A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'année précédente.		
			IV. Pertes et amortissements.		
	2,581	75	Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	54,400		" effets publics (moins-value).		
	4,800		" bâtiment de la banque.		
62,781		75	1,000		
			Allocation au fonds de bienfaisance et d'intérêt public.		
			VI. Bénéfice net.		
	4,834	12	Solde au 31 décembre 1900.		
107,846		88	103,011		
			Bénéfice net de l'année 1901.		
			I. Produit du compte d'effets de change.		
			Effets escomptés sur la Suisse:		
			Intérêts perçus	54,463. 25	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	9,640. 30	
				64,103. 55	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6%	9,578. 03	54,525
					52
			Effets sur l'étranger:		
			Intérêts perçus	21,383. 06	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	3,535. 40	
				24,918. 46	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6%	3,855. 04	21,063
					42
			Avances sur nantissements:		
			Intérêts perçus	16,510. 53	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	2,633. 80	
				19,144. 33	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6%	2,809. 43	16,334
					90
			91,923		84
			II. Intérêts créanciers et commissions.		
			<i>a. Sur créances en compte courant.</i>		
			Des banques d'émission, correspondants et divers	33,015	76
			" comptes courants débiteurs	201,672	70
			" divers: Changes, commissions	12,418	09
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>		
			D'effets publics:		
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres	108,869. 49	
			Bénéfice sur le cours des fonds publics propres	9,623. 23	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	19,980. 80	
				138,473. 52	
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	15,866. 65	
				122,606. 87	
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	3,027. 60	125,634
					47
					372,741
					02
			III. Produit des immeubles.		
			Du bâtiment de la banque	11,085	
			D'autres propriétés foncières	1,090	12,175
			IV. Droits et indemnités.		
			Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs		918
					90
			V. Produits divers.		
			Bénéfice sur billets de banque étrangers	10,351	61
			Divers, coupons, monnaies étrangères etc.	5,104	58
					15,456
					19
			VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.		
			Sur effets sur la Suisse	3,714	95
			Sur comptes courants débiteurs	101	10
					3,815
					45
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.		
			Report à nouveau		4,884
					12
501,864		52			501,864
					52

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts*).

Le bénéfice net de l'exercice 1901 (y compris le solde de 1900) est de	fr. 107,846. —
5% dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
4% " supplémentaire	" 40,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10% sur fr. 53,011. 88.	" 5,301. 19
" au directeur et aux employés, 10% sur fr. 53,011. 88.	" 5,301. 19
Report à nouveau	" 7,243. 62 fr. 107,846. —

* Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80% du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5% sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50% dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 30% au fonds de réserve ordinaire.
- 10% au conseil d'administration.
- 10% au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7% du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30% au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

Bilan annuel
de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano,
au 31 décembre 1901.

Actif

(Sauf ratification statutaire.)

Passif

Actif		Passif	
I. Caisse.			
800,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	
20,000	—	Dépôt à la chambre de compensation, compte A.	
99,825	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
919,825	—	Encaisse légale.	
16,150	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	
80,850	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	
1,000	—	Dépôt à la chambre de compensation, compte B.	
60,459	70	Autres valeurs en caisse.	
1,078,084	70		
II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
61,053	61	Effets sur la place non rentrés.	
41,414	15	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
765,705	39	Correspondants débiteurs.	
78,105	08	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	
24,616	04	Divers: coupons, etc.	
970,893	22		
III. Créances sur effets de change.			
Effets décomptés sur la Suisse:			
538,319.66	30	échus dans les 30 jours.	
251,531.71	31 et 60	" entre 31 et 60 "	
293,444.46	61 et 90	" " 61 et 90 "	
88,015.50	90	" après 90 "	
1,171,311	33		
Effets sur l'étranger:			
168,377.30	30	échus dans les 30 jours.	
110,093.65	31 et 60	" entre 31 et 60 "	
129,277.90	61 et 90	" " 61 et 90 "	
38,327.32	90	" après 90 "	
446,076	17		
Avances sur nantissement:			
50,200.	30	échus dans les 30 jours.	
35,000.	31 et 60	" entre 31 et 60 "	
218,300.	61 et 90	" " 61 et 90 "	
28,000.	90	" après 90 "	
1,948,887	50		
IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)			
2,478,186	26	Comptes courants débiteurs, avec crédit couvert.	
1,310,574	—	Placements hypothécaires.	
610,200	—	Reports.	
4,398,960	26		
V. Placements à terme indéfini.			
124,420	—	Actions	
1,653,163	50	Obligations } Suivant inventaire (voir annexe n° 2).	
1,777,583	50	Effets publics.	
270,618	93	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
2,048,402	43		
VI. Valeurs en nantissement.			
1,319,600	—	Effets publics déposés à la caisse de consignation, en couverture du 60% de l'émission de billets de banque (voir annexe n° 2).	
VII. Placements fixes.			
240,000	—	Immeuble à l'usage de la banque à Lugano.	
30,000	—	" " " " à Mendrisio.	
270,000	—		
VIII. Comptes d'ordre.			
19,980	80	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).	
12,054,808	91		
I. Emission de billets.			
Billets en circulation	1,983,850	—	
Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	16,150	—	2,000,000
II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	11,700	50	
Correspondants créanciers	1,902,908	08	
Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,102,160	—	
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	596,346	04	
Intérêts non encaissés sur nos obligations	36,271	88	
Dividendes non encaissés sur nos actions	973	—	
Tantièmes	10,602	38	3,060,961
III. Engagements sur effets de change.			
Traites et acceptations			61,986
IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,268,931	29	
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	2,528,097	48	
Obligations écbues, ou dont le remboursement peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	564,057	86	
Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	1,100,159	70	5,456,246
V. Comptes d'ordre.			
Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris l'allocation de 1901)	12,000	—	
Récompte sur articles de l'actif (voir dans le compte de profits et pertes)	16,242	50	
Bénéfice net à répartir pour l'année 1901	90,000	—	118,242
VI. Fonds propres.			
Capital versé	1,000,000	—	
Fonds de réserve statutaire	300,000	—	
Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation de 1901) (voir annexe n° 5)	50,128	—	
Report du solde de bénéfice pour l'année 1902	7,243	62	1,357,371
			62
			12,054,808
			91

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

	Emission	en caisse	en circulation
15,000 billets de fr. 100 = fr.	1,500,000	9,800	1,490,200
10,000 " " " 50 = " "	500,000	6,350	493,650
25,000 billets	fr. 2,000,000	16,150	1,983,850

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:

Jusqu'à fr. 2,000 à vue.	
De fr. 2,001 à " 5,000 à 5 jours de préavis.	
" " 5,001 à " 10,000 à 10 " " "	
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.	

Les comptes courants créanciers se répartissent:

a. 899 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000	fr. 210,569. 88
218 " " " au-dessus " " 2,000	
à fr. 2,000 par compte	486,000. — fr. 646,569. 88
114 comptes avec un avoir de fr. 2,000 à fr. 5,000	fr. 143,590. 12
104 " " " au-dessus de " 5,000	
à fr. 3,000 par compte	312,000. — " 455,590. 12
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1,102,160. —	
c. 51 comptes avec un avoir de fr. 5,000 à fr. 10,000	fr. 97,861. 70
58 " " " " supérieur à fr. 10,000	1,166,089. 59
Remboursables après 8 jours	
	1,268,931. 29
	fr. 2,366,091. 29

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à fr. 200 à vue.	
De fr. 200 à " 500 après 10 jours de préavis.	
" " 500 à " 1000 " 20 " " "	
" " 1000 à " 2000 " 60 " " "	
" " 2000 à " 3000 " 90 " " "	
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.	

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en:

a. 1685 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200.	fr. 107,946. 04
2442 " " " au-dessus " fr. 200 par compte	488,400. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 596,346. 04	
c. 2442 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours	2,528,097. 48
	fr. 3,124,443. 52

Annexe n° 5. Réserve supplémentaire.

Solde au 31 décembre 1900	fr. 50,000. —
Droit de transfert sur 128 actions	128. —
	fr. 50,128. —

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 372.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	Désignation	Nominal	Cours	Somme	
I. Obligations.				Report				
<i>a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.</i>				4 %	Ville de Rome (or)	80,000	86	68,800
3 1/2 %	Canton de Berne	24,000	80	4 %	" " Turin	7,500	85	6,375
3 1/2 %	" " Fribourg	6,000	80	5 %	" " Naples	6,700	80	5,360
3 1/2 %	" " St-Gall, remb. 1905	75,000	90	3 1/2 %	Chemin de fer du Gothard	39,000	90	35,100
3 1/2 %	" " Bâle-Ville	50,000	90	3 1/2 %	" " Central	1,000	90	900
3 1/2 %	" " Fribourg	45,000	90	3 1/2 %	Jura-Berne-Lucerne	42,000	90	37,800
3 1/2 %	" " Lucerne	7,000	90	3 1/2 %	" " Nord-Est	2,000	90	1,800
3 1/2 %	" " Neuchâtel	40,000	90	4 %	" " d'Appenzell	500	97	485
3 1/2 %	" " Soleure	30,000	90	4 %	" " Central	1,000	97	970
3 1/2 %	" " Tessin conv. 1893	68,000	90	4 %	" " Nord-Est	2,500	97	2,425
3 1/2 %	" " Zurich	109,000	90	3 %	" " Italiens	162,000	52	84,240
3 1/2 %	" " St-Gall	35,000	95	3 %	" " Lombards	14,500	65	9,425
3 1/2 %	Banque cantonale de Zurich	14,000	95	3 %	" " Méridionaux	190,500	56	106,680
3 1/2 %	" " Schaffhouse	50,000	95	3 %	" " Sardes A	2,000	52	1,040
3 1/2 %	" " Neuchâtel	50,000	95	4 %	" " Méditerranée	135,400	86	116,100
3 50 %	" " Lucerne	50,000	99	4 %	" " Sicile	3,000	88	2,580
4 %	" " St-Gall	100,000	99	5 %	" " Centrale Toscane	3,000	88	2,580
4 %	" " Zurich	25,000	99	5 %	Reute Italienne	361,100	86	310,546
4 1/2 %	" " Zoug	50,000	99	4 %	" " Autrichienne (or)	30,000	95	28,400
3 1/2 %	Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	98,000	90	5 %	" " (papier)	fr. 10,000	95 x 100	9,750
5 %	Reute Italienne	150,000	86	3 %	" " Allemande	fr. 5,000	85 x 120	5,227
4 %	Ville de Rome (or)	100,000	86	4 %	Crédit Foncier Banque d'Italie	33,500	85	32,725
				4 1/2 %	" " Caisse d'épargne Milan	8,000	85	6,800
				4 %	" " Banque hypothécaire suisse, Soleure	10,000	85	8,500
				4 %	" " canton Fribourg	6,000	85	5,100
				4 1/2 %	" " thurgovienne	15,000	95	14,250
				4 1/2 %	" " chemins de fer orientaux, Zurich	5,000	95	4,750
				4 %	" " Zur. Am. Trust, Zurich	89,500	90	80,550
				4 %	" " des chemins de fer Zurich	2,000	90	1,800
				4 %	" " pour entreprises électriques, Zurich	18,000	90	16,200
				4 1/2 %	" " pour transport de force motrice Rhein-	4,000	90	3,600
				4 1/2 %	" " industries électriques Bâle	30,000	97	29,100
				4 %	" " pour valeurs de transport	1,000	90	900
				8 1/2 %	" " belge pour chemins de fer	1,000	90	900
				2 %	" " de l'Etat de Fribourg	79,000	85	67,150
				4 %	Société Industrielle pour la Schappe, Bâle	5,300	55	2,915
				4 %	" " Navigation & chemin de fer lac de Lugano	8,000	90	7,200
				4 %	" " du théâtre de Lugano	4,000	90	3,600
				4 1/2 %	" " Stahlbad St. Moritz	500	90	450
				4 1/2 %	" " pour transport de force motrice Rhein-	30,000	90	27,000
				4 1/2 %	" " suisse électrique Alta Italia	13,000	95	12,350
				4 %	" " générale immobilière de Rome	15,000	85	12,750
				5 %	Cal. Mortgage Bonds	2,750	70	1,925
					Titres divers	100 x 5	20,000	14,300
								1,653,163
				II. Actions.				
				N° 62	Banque cantonale tessinoise	160	59,20	9,472
				n° 50	Bankverein Suisse	600	30,000	18,000
				n° 100	Banque commerciale italienne	600	60,000	36,000
				n° 38	Société générale immobilière, Rome	110	5,700	627
				n° 25	Chemins de fer Méridionaux	600	15,000	9,000
					Titres divers		3,300	
					Actions		124,420	
					Obligations		2,972,763	
					TOTAL			3,097,183

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

CENTENAIRE DE 1903
Histoire du Canton de Vaud
par PAUL MAILLEFER
La première livraison vient de paraître.
L'ouvrage sera complet en dix livraisons mensuelles au prix de souscription de 70 centimes la livraison.
Sitôt la souscription close le prix de l'ouvrage en librairie sera de fr. 10 l'exemplaire broché et de fr. 14 l'exemplaire relié.
On souscrit chez les éditeurs Payot & Co à Lausanne et chez tous les libraires. — Demander le prospectus illustré. (448)

Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liquidation.

Die Herren Aktionäre und Obligationäre werden hiemit höflichst ersucht, uns ihren Besitz an Aktien und Obligationen nebst Verzeichnis der Titelnummern bis spätestens **25. März** an folgende Adresse mitzuteilen: «Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liq., Theaterstrasse Nr. 14, Zürich I. Die Gründe hierfür werden demnächst per Cirkular bekannt gemacht werden.

Zürich, den 10. März 1902.

(456)

Die Liquidationskommission.

Tausende von Losen haben gewonnen

ohne dass ihre Besitzer dies wissen. Wer sich überzeugen will, ob seine Lose mit einem Gewinn herausgekommen sind, verschaffe sich den „Schweiz. Finanz- und Verlosungskalender“, der sämtliche Restantenlisten der Serien-Prämienlose enthält. Gegen Einsendung von **Fr. 1.50** zu beziehen von

(438)

Jean Frey, Buchdruckerei, Zürich.

Generalversammlung
der
Aktionäre der Bank in Winterthur,
Samstag, den 15. März 1902, morgens 11 1/4 Uhr,
im Kasino in Winterthur.

Nachtrag zu den Traktanden:

Neuwahl eines weitem Mitgliedes in den Verwaltungsrat an Stelle des am 1. März 1902 verstorbenen Herrn **P. Reinhart-Sulzer senior.**

Winterthur, den 7. März 1902.

Namens des Verwaltungsrates der Bank in Winterthur,

Der Präsident: Der Direktor:

(449)

Dr. R. Ernst. Freimann.

Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le samedi, 22 mars 1902, à 11 heures du matin, au siège de la Banque, Grand Chêne, Lausanne.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration et des contrôleurs sur les résultats de l'exercice de 1901.
- 2° Approbation des comptes et fixation du dividende.
- 3° Nominations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au siège social.

Les cartes pour assister à l'assemblée seront délivrées du 12 au 20 mars, contre dépôt des actions auprès des Etablissements suivants:

- à Lausanne: au siège social, 11, Grand Chêne,
- à Bâle: au Bankverein Suisse,
- à Zurich: à la Société de Crédit Suisse.

Lausanne, le 8 mars 1902.

Pour le conseil d'administration.

(459)

Le président:

F. de Charrière de Sévery.